



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Dimanche 5 juillet 2020]

Date de la convocation
1^{er} juillet 2020

Date d'affichage
6 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33
Présents : 33
Procurations : 0
Votants : 33

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Marie-Françoise BONELLO, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents :

N° 074/ 2020

Secrétaire de séance : Martine SOUQUET

OBJET DE DELIBERATION : Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler les membres du conseil d'administration du CCAS.

En vertu de l'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles, il appartient au conseil municipal de fixer par délibération le nombre des membres du conseil d'administration.

Ce dernier comprend en nombre égal au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6.

Il est proposé aux élus de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS de Gaillac : huit représentants de la municipalité et huit représentants des organismes extérieurs.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

ETABLIT à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS de Gaillac : huit représentants de la municipalité et huit représentants des organismes extérieurs,

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Patrice GAUSSERAND

Fait à Gaillac le 6 juillet 2020



Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20200706-074-2020-DE
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020